ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations entre le Parlement et le Gouvernement

Question écrite n° 66467

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc demande a M le ministre des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, de lui exposer dans quelle mesure il aura, lors de son passage a ce ministere, favorise l'inscription de propositions de loi a l'ordre du jour des seances des deux assemblees.

Texte de la réponse

Reponse. - Deux propositions de loi ont ete adoptees definitivement lors de la session d'automne 1992 : l'une relative a l'organisation departementale du tourisme, l'autre relative aux carrieres. Par ailleurs, plusieurs propositions auront ete examinees au moins une fois dans chacune des deux assemblees : proposition de loi organique relative a la declaration du patrimoine des parlementaires, proposition relative a la declaration du patrimoine des membres du Gouvernement, proposition de loi organique relative au controle parlementaire des depenses communautaires. De plus, plusieurs propositions de loi ont ete examinees en premiere lecture soit a l'Assemblee nationale, soit au Senat : sur le bruit, sur les biocarburants, sur les nuisances liees a certaines activites. Enfin, certaines propositions de loi ont ete transformees, partiellement ou totalement, sous forme d'amendements a des projets de loi.

Données clés

Auteur : M. Bourg-Broc Bruno
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 66467
Rubrique : Parlement
Ministère interrogé : relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement
Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 184